

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 03-349-1925 promulguant le décret du 22 novembre 1995 rendant applicable aux colonies la Loi du 15 août 1923 qui modifie certaines dispositions de la loi du 1 avril 1898

n° 03-349-1925

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
8 décembre 1925

Numéro JO  
n° 349 du 31/12/1925

Date du numéro  
31 décembre 1925

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur: Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 15 juin 1844: Vu l'arrêté du 1 octobre 1914 réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires: Vu le décret du 22 novembre 1925 inséré au Journal officiel de la République française » 28 novembre 1925, page 11441, relatif à l'application aux colonies soumises au régime monétaire métropolitain de la loi du 15 août 1923 modifiant certaines dispositions de la loi du 1 avril 1908,

### TEXTE INTÉGRAL

Art- 1er — Est promulgué a la cote française des Somalis, pour v être exécuté selon ses forme et teneur, le décret du 22 novembre 1935, rel: ail à l'application aux colonies soumises au régime monétaire métropolitain de la loi du 15 août modifiant certaines dispositions de la loi du 1 avril 1908. Art. 2— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la coonie.

CHAPON-BAISSAC